

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Germinal, an VI.



Adresse des officiers de l'armée de Rome au directoire exécutif, relativement aux dilapidations qui ont eu lieu à Rome. — Fermentation à Turin. — Incendie considérable à Copenhague. — Détails sur les combats qui ont eu lieu entre la flotille sortie du Havre et une division anglaise. — Liste des députés nommés par divers départemens.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 2 germinal.

On attend ici deux mille hommes de la légion polonaise; on dit qu'ils seront incorporés dans la légion romaine, qui est déjà sur pied.

Les cinq mille chevaux exigés par les Français, viennent d'être rassemblés.

D'après un ordre des consuls, les prêtres séculiers & frères laïcs, qui ne peuvent pas faire le service de la garde nationale, paieront une certaine rétribution.

On continue d'enlever dans les églises toute l'argenterie qui n'est pas absolument nécessaire aux cérémonies du culte. Les cardinaux arrêtés en dernier lieu, sont encore à Civita-Vecchia. On parle de leur faire leur procès, comme auteurs de la révolte des Transteverins.

On a arrêté depuis peu le vice-régent Passeri, le curé de Saint-Marcel, & plusieurs autres curés. Le cardinal Archinto, évêque d'Ascoli, a reçu ordre de se rendre à Rome, où il doit se constituer prisonnier.

Les officiers de l'armée de Rome ont fait passer l'adresse suivant au directoire exécutif.

« Citoyens directeurs, la calomnie pourroit dénaturer, par des rapports mensongers, les motifs qui ont donné lieu à l'assemblée générale & volontaire des officiers de tous les corps de l'armée de Rome. Notre honneur exige donc que, par un rapport fidèle & exact, nous vous convainquions de la pureté de nos vues. Trois causes importantes ont motivé cette assemblée: l'honneur, le besoin & l'apparition inopinée du général Massena pour commander en chef l'armée. La nécessité nous prescrivit cette démarche décisive, pour prévenir une insurrection parmi les troupes. Aussi, le soldat resta paisible au milieu de nos délibérations, & observa la plus exacte discipline. La première de ces causes est l'honneur, qu'une troupe de brigands qui, sans doute, ont surpris la confiance de la nation, cherchent à nous enlever. Ces hommes se portent dans les plus riches maisons de Rome, se donnent pour receveurs des contributions, & enlèvent l'or, l'argent, les bijoux, tous les objets précieux, ainsi que les chevaux, sans donner aucun reçu. Cette conduite, si elle

étoit impunie, déshonoreroit la nation française aux yeux de tout l'univers. Nous pouvons fournir une foule de preuves de ces faits odieux. Quelques-uns des voleurs sont déjà arrêtés, & ils seront traités comme ils le méritent. La deuxième cause est la misère dans laquelle se trouvent le soldat & l'officier; privés de leur solde depuis cinq mois, ils manquent de tout. Le luxe excessif & les prodigalités de quelques personnes de l'état-major, forment un contraste révoltant avec cet état de dénuement absolu. La troisième cause est le mécontentement général que l'armée a éprouvé à l'arrivée du général Massena. Elle n'a point oublié les brigandages & les extorsions qu'il a exercées sur les habitans des pays où il commandoit. Le territoire vénitien, & sur-tout Padoue, est un champ fertile où l'on peut rassembler les preuves les plus nombreuses de son immoralité.

Nous nous sommes assemblés le 6 de ce mois, après la parade dans la Rotonde ou Panthéon. Les officiers de chaque corps, qui étoient de service, restèrent dans leurs quartiers respectifs, & attendirent tranquillement, conjointement avec les troupes, le résultat de nos mesures qui avoient pour but le bien général. Le général Massena informé de cette réunion, envoya un adjudant-général, qui nous ordonna, en son nom, de nous séparer, en ajoutant, qu'en cas de refus, il seroit avancer les troupes qui étoient sous les armes, ainsi que l'artillerie, pour nous réduire à l'obéissance. L'assemblée répondit qu'elle attendoit tranquillement la mort, & qu'elle préféreroit mourir plutôt que de survivre à la honte qui alloit couvrir la patrie & l'armée; que, dans ce temple où elle étoit réunie, elle prenoit l'Être-Suprême à témoin de la pureté de ses vues. Un officier de chaque corps fut alors envoyé au général, pour lui remettre une copie de notre adresse, dont l'objet étoit de convaincre le peuple romain que nous n'étions point coupables des vols que commettoient quelques vils individus, qui sous le titre de préposés de l'armée pour rassembler les contributions, déshonoroient l'armée par leur conduite infâme, & indisposoient le peuple romain contre elle. Massena reçut ces députés comme des séditionnaires; il ne voulut ni lire l'adresse ni promettre qu'il seroit fait droit à nos justes demandes. Pour convaincre le général que nous n'étions point des séditionnaires, mais des officiers d'honneur, & que nous desirions le maintien de la tranquillité publique, nous nous rendîmes tous chez lui le soir dans le plus grand calme. Il ne répondit à nos demandes que par des paroles insignifiantes. Alors nous résolûmes de nous rendre chez le général Berthier, qui nous reçut avec l'air ouvert & la cordialité qui le caracté-

térisent. Il lut l'adresse & promit de s'interposer pour qu'il fût satisfait à son contenu. Les ordres qu'il donna, pendant la marche de l'armée sur Rome, & lorsqu'elle y entra, prouvent combien il est l'ennemi des dévastateurs.

» Le 7 au matin, nous nous rassemblâmes de nouveau dans la Rotonde, pour délibérer sur l'état des choses. Une députation de généraux y vint aussi; elle se convainquit de la bonté de nos vues, & y prit elle-même quelque part. Dans l'après-midi du même jour, le général Massena fit battre la générale; aussi-tôt tous les officiers qui se trouvoient dans la Rotonde se rendirent à leur poste. Le général avoit arrêté qu'il ne resteroit que trois mille hommes dans Rome, pour les livrer aux poignards des insurgés & des fanatiques. C'étoit dans cette vue qu'il avoit déjà quitté Rome; mais l'armée qui avoit déjà pénétré son dessein, refusa d'obéir à ces ordres meurtriers. Il fut envoyé ensuite des députés de chaque corps au Capitole, où ils pouvoient se rassembler avec sûreté. La première chose qu'ils firent, fut de rédiger deux circulaires qu'ils envoyèrent, par une députation, aux généraux Berthier & Massena. On prioit le premier, on le sommoit même, vû l'urgence des circonstances, à reprendre le commandement de l'armée. On déclaroit au second que l'armée étoit singulièrement mécontente de sa conduite; qu'elle ne le vouloit en aucune manière pour général, & qu'elle ne reconnoissoit pour général en chef que le citoyen Berthier.

» Les séditieux & les fanatiques, qui étoient informés que l'armée devoit quitter Rome, à l'exception de trois mille hommes, s'étoient rassemblés, trop promptement pour eux, dans différens quartiers de la ville. Un grand nombre de nos frères d'armes, qui, avant que l'on ne battît la générale, s'étoient trouvés dans les rues, furent assassinés par eux. Des patrouilles françaises, réunies à la garde bourgeoise, parvinrent enfin par leur feu de mousquetterie, à disperser les séditieux, dont un grand nombre restèrent sur la place. Si le plan du général Massena eût été mis à exécution, la France auroit maintenant à regretter la perte de trois mille de ses défenseurs. Rome est parfaitement tranquille. Le général Berthier est parti cette nuit pour Milan, & il a remis le commandement en chef au brave général Dallemagne, qui possède la confiance des troupes. Il nous a justifiés par une adresse au peuple romain, dans laquelle il désapprouve, au nom de la république française & de l'armée, tous les vols & les injustices qui ont été commises, en invitant le peuple romain à lui denoncer les coupables, afin qu'il puisse les faire arrêter & les punir d'après toutes les rigueurs des loix. Nous vous prions, citoyens directeurs, d'être assurés de notre entier dévouement envers la république ».

Rome, le 9 ventôse. (Suivent les signatures.)

De Livourne, le 5 germinal.

Un nombreux convoi de bâtimens de commerce napolitains est parti d'ici, sous l'escorte d'une frégate. Une partie est destinée pour Gênes, l'autre pour Marseille.

Nos mers sont pleines de corsaires français. Dernièrement un corsaire anglais avoit pris un corsaire français: les corsaires français s'armèrent vigoureusement, & attendirent que l'anglais mit à la voile pour l'attaquer aussitôt & le prendre.

De Gênes, le 7 germinal.

Une résolution du conseil des soixante établit pour tous

les liguriens, la liberté illimitée de commerce, & étend ou abolit ainsi le privilège du port franc.

De Milan, le 9 germinal.

Le citoyen Paradisi vient de succéder au citoyen Muscati dans la présidence du directoire.

On attend ici, tous les jours, le ministre de Vienne auprès de notre république. Le nôtre, près la cour de Vienne, va partir.

On a appris ici avec beaucoup de joie que le ministre de l'empereur à Rastadt avoit assuré notre ministre qu'il consentoit à payer les dettes contractées à Milan par l'ancien gouvernement. — Il ne s'agit de rien moins que de plusieurs millions d'intérêt annuel, & ces créances étoient tombées à six pour cent.

Les séances du 30 ventôse au 4 germinal, n'ont pas été très-importantes. Le conseil n'a encore rien d'écrit sur la demande du directoire, relative à la repression des abus de la presse.

Le conseil des anciens a nommé deux nouveaux commissaires de la haute police, les citoyens Vincenrô & Amanria. Il a adopté une résolution qui permet de donner au comptant, en paiement des domaines nationaux, les lettres-de-change échues sur la république.

La flotte française venant des isles du Levant, arrivée dans le golfe de la Spezia, composée de 12 vaisseaux de ligne, 7 frégates & quelques bâtimens de moindre grandeur, hâtera probablement le départ de l'expédition préparée à Gênes.

Les lettres de Turin parlent toujours de fermentation: le duc d'Aoste a été insulté sous les portiques & repoussé par les jeunes gens.

Le citoyen Comeyras vient de s'embarquer à Ancone pour aller organiser les départemens de la mer Egée.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 12 germinal.

Cette ville vient d'être exposée aux plus grands dangers par deux incendies qui ont éclaté successivement les 5 & 6 de ce mois, dans la caserne des gardes à cheval, & au grand magasin de foin qui est contigu. Ce magasin, qui contenoit 60 mille livres de foin, fut réduit en cendres, ainsi qu'une partie de la caserne: cependant on parvint à arrêter le progrès des flammes & à empêcher que le feu ne gagnât l'arsenal, la bibliothèque royale & autres édifices voisins. Le citoyen Gronvelle, ministre de la république française, a, dit-on, déclaré à notre cour que son gouvernement respecteroit, comme auparavant, le pavillon danois, pourvu que l'on ne s'en servit point pour le transport de marchandises appartenant à l'ennemi, ou pour le compte de ce dernier; qu'en conséquence, les navires danois n'avoient pas besoin de convoi pour se mettre à l'abri des corsaires français.

Il ne sortira point cet été d'escadre combinée danoise & suédoise, comme cela a eu lieu les quatre années précédentes.

A L L E M A G N E.

Des bords du Mein, le 16 germinal.

On mande d'Inspruck, qu'il va se former dans le Tyrol un corps de réserve de 16 mille hommes; une grande partie des troupes qui étoient dans la Carinthie s'est déjà mise en marche pour cette destination: l'artillerie de réserve a quitté Craitz le 2 germinal, pour se rendre à Inspruck. On fait aussi passer beaucoup d'artillerie à Venise.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 21 germinal.

En exécution des arrêtés du directoire exécutif, relatifs aux officiers & employés au service de l'Autriche, on dresse dans chaque administration de département des listes d'émigrés où sont inscrits tous nos compatriotes absens. L'administration centrale de la Dyle vient de publier la troisième liste supplémentaire des prévenus d'émigration. Ce sont presque tous officiers & employés de l'empereur qui y sont. Dans ce nombre, on remarque sur-tout le général baron de Beaulieu, quoi qu'il soit au service de l'Autriche depuis plus de quarante ans; & le général comte de Gontreuil. Ce dernier, qu'on voulut arrêter il y a deux jours, a trouvé le moyen de s'évader. S'il avoit été moins adroit, il couroit risque, aux termes des arrêtés du directoire, d'être jugé militairement comme émigré.

Du Havre, le 22 germinal.

Le 18 de ce mois, vers les trois heures après-midi, une flottille, aux ordres du citoyen Muskein, capitaine de vaisseau, sortit de notre port: elle étoit composée de douze grandes chaloupes canonnières portant trois canons de 24, de vingt-six bateaux armés d'un canon de 18 livres de balles, & de plusieurs avisos. La 4^e. demi-brigade de l'armée d'Italie étoit sur cette flottille. Le tems étoit calme. A peine la flottille fut-elle à mi-canal de la Seine, qu'une frégate anglaise, qui croisoit au large à l'ouvert de la Heve, portant le cap au nord-ouest; revira de bord & courut vers le sud en se couvrant de voiles (ce qui fait augurer qu'elle a eu connoissance de nos mouvemens). Le calme ayant continué toute la nuit, on vit la flottille dans la matinée du 19; mouillée à la pointe de Dives pendant toute la durée du flot: on n'apperçut point la frégate anglaise qui paroît avoir été chercher du renfort. Vers deux heures, notre petite escadre paroissoit être à l'entrée de la baie de Caen, & l'on vit deux frégates qui cingloient vers le nord-ouest: à quatre heures, elles revirent de bord, & portèrent le cap au sud vers la baie de Caen. On avoit cru remarquer nos bateaux à l'ancre, en ligne & en bon ordre; mais l'horison étant devenu brumeux, on les perdit de vue. A sept heures un quart, on entendit une vive canonade qui dura plus de deux heures; on distinguoit parfaitement le feu de nos bâtimens & celui des frégates.

A minuit, on entendit une nouvelle canonade très-nourrie, qui ne cessa que vers les deux heures du matin. Au point du jour, on vit deux frégates anglaises qui étoient en panne, & dont l'une paroissoit occupée à réparer un mât de hune. La brume empêchoit d'apercevoir notre flottille mangée par la terre.

Le 20, à quatre heures après-midi, l'horison étant plus clair, on aperçut toute la flottille, en bon ordre, qui entroit dans la baie de Caen. Les deux frégates couroient dessus & leur lâchèrent leur bordée au moment de leur entrée: les canonnières ont riposté long-tems; mais cette canonade étoit insignifiante. Au même moment, on aperçut un vaisseau de 74 qui rejoignoit les frégates, trop tard pour prendre part à l'action.

Les femmes de nos braves marins sont restées dans une situation douloureuse de craintes & d'espérances; jusqu'à hier, dix heures du matin, qu'un courrier a apporté la lettre suivante, confirmée par les lettres de différens officiers.

A Sallenelle, le 20 germinal.

Joseph Muskein, capitaine de vaisseau, commandant la flottille de la république, au citoyen Labretèche, chef des états-majors et des mouvemens maritimes.

Citoyen, la vive canonade que vous avez entendue hier, s'est effectivement terminée à notre avantage. Le champ de bataille nous est resté; & si nous n'avons pas le bonheur de vous envoyer une frégate anglaise au Havre, c'est que la marée n'a pas permis aux bateaux canonnières de joindre une frégate qui est restée échouée sur le banc de la pâture pendant quatre heures.

La seconde canonade entre minuit & une heure, & que vous avez entendue, est le feu de la flottille que j'avois cessé & que j'ai fait reprendre aussitôt que j'ai su que les bateaux canonnières ne pouvoient pas gagner la frégate. Les soldats ne savent pas encore nager, & les équipages n'étoient pas assez forts pour soutenir ce coup de main: vous savez en outre, que la nuit on ne fait pas ce que l'on veut. Vous apprendrez avec plaisir que je n'ai pas un seul homme blessé, & que les frégates ont été très-maltraitées. Au moment que je vous écris, il se trouve sur cette rade deux grandes frégates & un vaisseau de 74 canons.

Salut & fraternité.

Signé, MUSKEIN.

DE PARIS, le 24 germinal.

Le ministre de la marine, Pléville-le-Peley, a donné sa démission aujourd'hui. On parle pour le remplacer du contre-amiral Bruceys, du contre-amiral Latouche, de l'ingénieur Forfait ou de Cothureau, l'un des chefs actuels des bureaux de la marine.

— Le corps électoral du département de la Seine a définitivement nommés pour scrutateurs les citoyens Belard, Minier & Biauzat. Il s'occupe actuellement du jugement des scissions qui ont eu lieu dans quelques assemblées primaires.

— Le corps électoral du Loiret, séant à Orléans, a déjà nommé deux députés, les citoyens Labbé, commissaire du directoire, & Vincent.

Celui de l'Oise, les citoyens Bezaré & Danjou, ex-conventionnels.

Celui de la Seine-Inférieure, pour le conseil des anciens, les citoyens Vimar, ex-législateur, & Bourdon.

Celui de Sambre & Meuse, le citoyen Stevenotte. C'est le seul député que ce département ait à nommer.

Celui des Ardennes, le citoyen Baudin, ex-conventionnel & membre du conseil des anciens.

Celui d'Indre & Loire, les ex-conventionnels Tabeau & Lesage-Senault.

Celui de l'Escant, pour le conseil des cinq cents, les citoyens Meyer, Trois-Chefs & Paul Tack, négociant; pour le conseil des anciens, les citoyens Hopsonere, administrateur, & Lacoudraie, commissaire du directoire.

— Des visites domiciliaires ont eu lieu à Madrid pour le renvoi des émigrés, déportés, déserteurs & requisitionnaires français.

La prohibition des marchandises anglaises dans les états du roi d'Espagne, s'étend aux établissemens espagnols en Amérique.

— La commission extraordinaire de Geneve vient de publier un rapport, dans lequel elle annonce qu'elle a député auprès du directoire pour lui manifester le vœu de conserver, s'il est possible, l'indépendance de cette république.

— Le directoire exécutif a pris un arrêté qui prohibe le Journal des Hommes-Libres & l'Ami de la Patrie; les scellés ont été mis sur leurs presses. Nous ferons connaître les motifs de cet arrêté, lorsqu'il sera officiellement publié.

— Le commissaire du directoire près l'administration centrale de la Gironde, a fait afficher à Bordeaux une lettre qui lui a été adressée par le ministre de l'intérieur, à l'effet de détruire le bruit répandu dans cette commune, qu'il seroit agréable à quelques membres du directoire d'être portés à la législature, en sortant de fonctions par l'effet du prochain tirage.

— Le citoyen Pilon, cultivateur près de Clermont, département de l'Oise, vient de mourir, après avoir souffert pendant quinze jours des douleurs inouïes, à la suite de cruautés exercées sur sa personne par une bande de chauffeurs. Sa femme n'a plus de pieds.

Un homme supposé riche, qui, dans ces cantons, a placé ses fonds en acquisitions ou en intérêts, se trouvant incapable de suffire aux prétentions exagérées de ces assassins, est sûr d'être brûlé jusqu'aux genoux.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PISON-DUGALAND.

Séance du 24 germinal.

Le conseil reçoit plusieurs offrandes patriotiques.

Golzart fait la première lecture d'un projet de résolution tendant à ce que le chef-lieu du canton de Rony soit transféré dans une commune voisine de celle où il est fixé.

Tallien, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur une pétition par laquelle différens armateurs avoient demandé qu'on déclarât de bonne prise les navires neutres qui porteroient des armes ou munitions de guerre sans que la destination en fût désignée dans les lettres de marque.

Les loix existantes s'expliquant assez formellement à cet égard, le rapporteur propose au conseil de passer à l'ordre du jour motivé sur ces loix.

Cette proposition est adoptée.

Fabre propose un projet de résolution qui porte en substance,

1°. Que la mise à prix des biens nationaux fixée par la loi du 7 brumaire an 4 aux trois quarts de l'estimation de la valeur de 1790 (v. st.) sera rapportée à la totalité de ladite valeur.

2°. La moitié du prix sera payé en numéraire ou en bons du tiers consolidé de la dette publique, & le surplus en autres effets publics.

3°. Les administrateurs continueront de percevoir un franc par mille du prix de la rente pour les frais du bureau & de vente. Le reste sera versé.

4°. Ce qui ne sera pas employé en frais de vente & de bureau, sera versé dans les caisses des receveurs pour le soulagement de leurs prisonniers.

Le conseil ordonne l'impression.

A l'occasion d'un mémoire sur la contribution foncière envoyé par l'administration départementale de la Drome, Martinel a fait quelques réflexions sur les vices des bases adoptées en 1791 pour la répartition de cette contribution; il demande la formation d'une commission chargée de présenter un travail sur cet objet. On représente que

cette commission existe & qu'il ne faut que la compléter. Martinel lui est adjoint & le mémoire lui est renvoyé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de code pénal maritime. Une partie du projet a été adoptée; la discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MOLLEVault.

Séance du 24 germinal.

Le conseil approuve deux résolutions: la première est relative aux transports de contributions de commune à commune, à raison des distractions ou des augmentations de territoire; la seconde perçoit l'exportation des charvres blancs peignés des départemens du Haut & Bas-Rhin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative à l'école polytechnique.

Loysel ne pense pas, comme Ysabeau, que la résolution doit être rejetée parce qu'elle n'abolit point l'article 14 de la loi du 30 vendémiaire, qui a assuré les places du service public exclusivement aux élèves de l'école polytechnique. Ce seroit dire au conseil des cinq-cents: Nous nous refusons à toute amélioration jusqu'à ce qu'on ait détruit une disposition vicieuse qui ne se trouve pas dans la loi proposée.

L'école polytechnique, dit Lacuée, est un des plus beaux établissemens que l'Europe nous envie. Le jour n'est pas loin, où plusieurs nations nous demanderont de vouloir bien y admettre leurs élèves. Il faut donc la conserver; il faut la conserver où elle est placée, c'est-à-dire, sous les regards d'un des conseils législatif; il faudroit, pour compléter le nombre des sujets qu'elle aura à fournir au service public, y admettre cent élèves non entretenus: il faudroit changer le mode d'examen du jury d'instruction, ne pas se borner à donner aux élèves des leçons de travail, mais les faire travailler. Il faudroit enfin prendre garde qu'on ne s'adonnât exclusivement à quelque science. Quoi qu'il en soit, Lacuée vote pour la résolution, persuadé qu'on pourra corriger par une résolution subséquente, les défauts qu'il vient de relever.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion. (Il n'y aura pas de séance demain).

Bourse du 24 germinal.

Amsterdam.....58 1/2, 59 1/2.	Montpellier...1 p. 8 b. 15 j.
Idem cour.....55 1/2, 56 1/2.	Rente provisoire.....20 fr.
Hamb.....190, 188.	Tiers cons.15 fr. 75 c.
Madrid...12 l. 15 à 12 s. 1/2.	Bon 2/3.....1 f. 75 c.
Mad. effect.15 l. 15 à 12 s. 1/2.	Bon 3/4.....1 fr. 75 c.
Cadix.....12 l. 15 à 12 s. 1/2.	Bon 1/2.....
Cad. effect.15 l. 15 à 12 s. 1/2.	Or fin.....107 f.
Gènes.....96 1/2 à 96, 94 1/2.	Ling. d'arg.....51 f.
Livourne.....104, 103.	Portugaise.....97 f.
Geneve.....1 1/4 arg. cour.	Piastre.....5 f. 30 c.
Bale.....3/4 ben., 1/2 per.	Quadruple.....81 f. 62 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 62 c.
Marseille.....1 b. à 15 j.	Guinée.....26 f. 50 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.34 f. 75 c. à 35 f.
Espirit 3/4, 492 à 495 f. — Eau-de-vie 22 deg., 380 à 460 f.	
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 25 c. — Café Martinique, 2 f. 95 c. à 3 f. — Idem St-Domingue, 2 f. 60 à 65 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20, 25 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des Isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 4 f. 25 c.	